Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261105-DEC-120-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Mise en ligne le : 5/11/2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° 120 / 2026
DU 2 NOVEMBRE 2026

CONVENTION RELATIVE À L'EXÉCUTION ET AU DEPLOIEMENT DE LA CARTE ACHAT – 2027 / 2030

Le président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-10,

Vu le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2014 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat,

Vu la délibération n° 109 / 2026 du conseil communautaire du 5 octobre 2026 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au président, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'arrêté n° 161 / 2026 en date du 14 octobre 2026 portant délégation de signature à Henri de Monval, directeur général adjoint ressources,

Considérant que l'utilisation de la carte d'achat, comme mode de règlement, pour certains types de fournitures et de services, facilite le fonctionnement des services,

Qu'il convient de signer un marché avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel – Maine Anjou Basse-Normandie dont le siège social est situé 43, boulevard Volney à Laval,

DÉCIDE

Article 1er
Dans le cadre du déploiement du marché de carte d'achat convenu entre Laval Agglo et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel – Maine Anjou Basse Normandie, la convention relative au marché entre Laval agglo et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel – Maine Anjou Basse Normandie est approuvée.

Article 2
Le président ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

Article 4
Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Pour le président et par délégation,
le directeur général adjoint ressources

Signé : Henri de Monval